



S'indigner, rêver, s'engager !

Conseil de villages Dolembreux Hayen Betgné Hautgné

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ainsi que nous l'avons mentionné dans l'invitation distribuée par le Mouvement Citoyen (porte-à-porte auprès des villageois), le but des conseils de village est de permettre à chaque Sprimontois.e de faire part de ses souhaits, demandes, propositions en vue d'améliorer la qualité de vie dans le village, que ce soit à titre collectif ou personnel.

Le Conseil de Village est un processus que le Mouvement Citoyen voudrait voir se généraliser afin que chaque villageois puisse donner son avis pour finalement **participer aux décisions politiques qui le concernent**.

Cette gestion participative pourrait se mettre en place, si le Mouvement Citoyen fait partie de la majorité après les élections de 2024.

Les villageois de Dolembreux-Hayen-Betgné et Hautgné qui ont répondu à notre invitation ont mené un débat serein, bienveillant et constructif. Plusieurs thématiques ont été abordées à propos desquelles nous avons interrogé le Collège Communal; vous trouverez ci-dessous les réponses qui nous ont été officiellement données.

Dans la mesure de ses modestes moyens (puisqu'il siège dans l'opposition), le Mouvement Citoyen a pris en charge une série d'actions visant à répondre aux demandes qui ont été exprimées lors de ce Conseil de Village.

1. SECURITE ROUTIERE

La **rue Piret-Fontaine** et son prolongement, la **rue d'Esneux**, font l'objet de très nombreuses remarques de la part des villageois. Une limitation de la vitesse rue Piret Fontaine, depuis le carrefour est demandée ; 90km/h est une limite trop élevée.

Une présence policière plus fréquente au carrefour de la Haie des Chênes serait nécessaire.

Les villageois demandent l'installation de pistes cyclables (+ parking pour vélos aux arrêts de bus) et de trottoirs, ainsi que l'aménagement (pratique et esthétique) du **carrefour de la Haie des Chênes**. Les casse-vitesse sont jugés trop agressifs et un dispositif avec des chicanes aurait la préférence des villageois.

Un accès sécurisé pour les piétons est demandé sur la nationale 30 vers le zoning (Big Mat etc.), ainsi que l'apposition d'une plaque obligeant, à la sortie dudit zoning (Aldi etc ...), de s'orienter vers la droite en direction du rond-point. (Cfr sortie Colruyt à Beaufays).

La nationale 674 : les citoyens souhaitent plus de passages piétons et que leur nombre soit indiqué à l'entrée du village (Dolembreux). La vitesse sur cette nationale ainsi que sur la **nationale 30** est jugée trop élevée.

Chemin des Goffes : un passage piéton est souhaité.

Question au Collège : Quelles actions prévoyez-vous pour sécuriser ces lieux (*rue Piret Fontaine, rue d'Esneux, carrefour Haie des Chênes, nationale 674, nationale 30, chemin des Goffes*) dans le sens souhaité par les villageois ?

Réponse du Collège : 1. Sécurisation des voiries à Dolembreux :

· Limitation de vitesse sur la rue Piretfontaine (N674) et sur la N30 :

Depuis 2017 le Bourgmestre a fait de nombreuses interventions à la CPSR (Commission provinciale de sécurité routière) pour obtenir le 70km/h depuis l'Intermarché rue de Beaufays, jusqu'à l'entrée de Beaufays rue Tousaint Gerkens.

Le SPW a examiné cette demande en 3 parties :

- Depuis l'Intermarché jusqu'à la Haie des Chênes
- Depuis la Haies des Chênes jusqu'au magasin Luxus
- Depuis le magasin Luxus jusqu'à l'entrée de Beaufays.

Celle-ci a été finalement approuvée par arrêté signé du ministre Di Antonio en 2019.

En parallèle il a été également demandé depuis 4 ans aux instances de la Région wallonne la même limitation de vitesse pour le début de la rue Piretfontaine (N674) (Depuis la Haie des Chênes jusqu'à la plaque agglomération) et pour la rue Cochetay.

Cette demande n'a pas encore été acceptée par les instances régionales.

De plus, **un dossier est toujours à l'étude** au SPW pour la réalisation d'un giratoire au niveau du carrefour de Dolembreux, ce qui sécuriserait le trafic.

· Aménagement du Carrefour de la Haie des Chênes :

Une demande locale des citoyens nous est parvenue pour l'installation de bacs de fleurs aux alentours de la Haie des Chênes. Un accord de principe nous est revenu du SPW (Régie de Sprimont). **Une analyse accidentogène est en cours** de réalisation pour déterminer l'emplacement exact de ceux-ci.

· Sécurisation de la Nationale 30 :

Lors de la conception des surfaces commerciales rue d'Aywaille (nouveaux commerces) des réunions ont eu lieu sur place avec le responsable local du SPW et notre commissaire de police pour obtenir un passage pour piétons sécurisé ainsi qu'une interdiction de tourner à gauche en direction de la Haie des Chênes à partir des commerces (obligation de tourner à droite vers le rond-point). **Cela nous a été refusé.** Nous avons depuis relancé plusieurs fois cette demande sans succès.

· Chemin des Goffes :

La Commune n'a jamais été contactée au sujet d'un passage pour piéton dans cette étroite et courte voirie communale.

Par contre, le Collège a été interpellé par des citoyens qui souhaitaient réduire la vitesse localement.

Il a été envisagé d'installer un coussin berlinois. L'emplacement exact du dispositif a été déterminé sur base de diverses analyses et réflexions, notamment quant aux nuisances sonores pour les riverains. **Il sera installé prochainement** par le service travaux.

2. MOBILITE

Une navette de bus est souhaitée par les habitants, au départ du village de Dolembreux à destination du carrefour.

Piste cyclable / trottoirs rue d'Esneux et rue Piret Fontaine + Parking pour vélo à l'arrêt du bus.

MCS : Un projet d'une liaison cyclo-pédestre entre le centre du village (abord de l'église) et l'école de Dolembreux (accès à l'arrière de la salle Devahive) est à l'analyse actuellement et repris dans les points d'actions de notre futur PCDR (Plan communal de développement rural).

D'une manière générale, l'aménagement et la création de petits chemins sont demandés pour éviter la route principale.

* L'aménagement d'une piste cyclable de Dolembreux à Mery ; celle-ci est prévue dans le réseau de mobilité active (cfr lien ci-dessous).

* Une infrastructure de mobilité douce entre Dolembreux et Beaufays, en passant par le Trixhe Nollet ; celle-ci est prévue dans le plan « réseau mobilité douce ».

Question au Collège : où en est-on ? (concernant l'infrastructure de mobilité douce entre Dolembreux et Beaufays en passant par le Trixhe-Nollet).

Réponse du Collège :

Le projet est abandonné définitivement.

En effet, le tracé de la piste cyclo-piétonne envisagée traverse une zone forestière et une zone de protection du Patrimoine du SPW.

Dans le cadre de la préparation de la demande de permis d'urbanisme, le DNF a émis un avis défavorable pour l'induration du chemin (il faut trouver une solution technique pour préserver le fond rocailleux et humide du chemin) tandis que **le Département du Patrimoine a donné un refus catégorique** pour tout aménagement dans la zone de protection.

Les services communaux ont donc abandonné l'étude de ce projet au profit de l'étude de la liaison Sprimont-Gomzé qui est également importante pour relier, dans le futur, le centre de Sprimont à Dolembreux et Beaufays, notamment au regard du PIC 2022-2024 (Allée des Bouleaux).

Il est à noter qu'**une étude va être lancée en 2024 pour aménager une liaison entre le carrefour de Dolembreux et Beaufays**, sur le talus appartenant au SPW et bordant la RN30. Cette étude, réalisée conjointement avec la commune de Chaudfontaine, devrait être subsidiée par Liège Europe Métropole (nous avons reçu un accord de principe).

La portion initiale de la rue Piretfontaine est une voirie régionale sous autorité du SPW où actuellement la vitesse est limitée à 90km/h avant son entrée en agglomération.

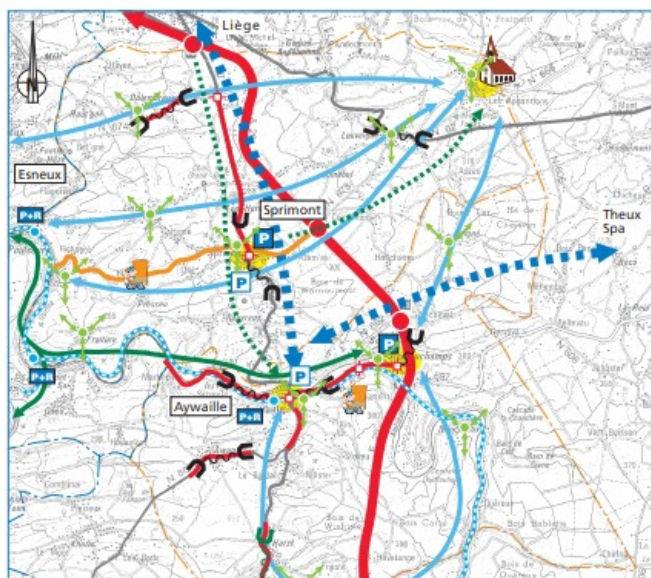
Lors de la CPSR (commission provinciale de sécurité routière), le Bourgmestre a déjà interpellé le SPW à plusieurs reprises pour obtenir la limitation de vitesse à 70km/h, comme le Collège l'a obtenu sur la N30 qui va de Sprimont à l'entrée de Beau-fays, mais **sans accord de leur part jusqu'alors**.

La largeur de cette voirie assez étroite ne facilite pas l'ajout d'une bande cyclable.

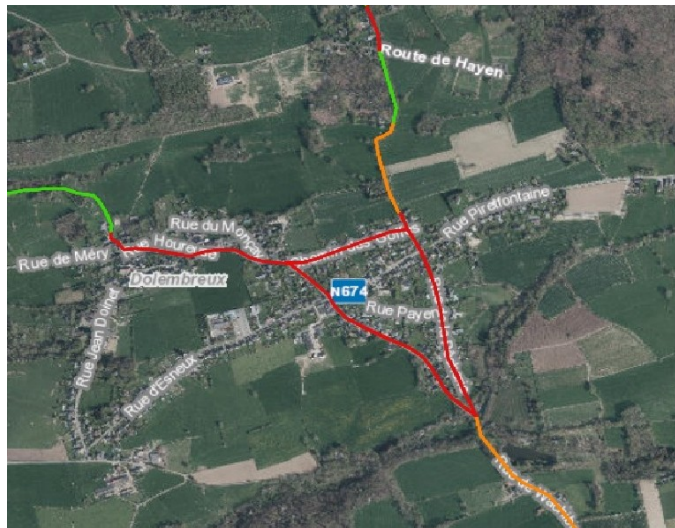
Informations du MCS :

... EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS

<p>En matière de trafic (VP-PL), il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les tronçons dangereux du réseau routier • Valoriser l'infrastructure autoroutière • Maîtriser les vitesses et le trafic de transit dans les centres villageois • Identifier et marquer les entrées de localité • Améliorer le fonctionnement des carrefours critiques • Maîtriser l'impact du charroi des poids lourds <p>Au niveau du stationnement, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> P • Organiser le stationnement dans les centres villageois P • Prévoir une gestion du stationnement lors d'événements ponctuels (marché, centre sportif, ...) P+R • Aménager des infrastructures favorisant l'intermodalité aux gares SNCB (Parc + Rail) 	<p>Pour ce qui est des transports collectifs (TC), il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer des liaisons performantes (fréquences, temps de parcours...) avec Liège et les principaux pôles voisins (Spa, Theux, CHU, Unil, ...) • Assurer la desserte des villages et les liaisons avec la SNCB • Valoriser l'infrastructure ferroviaire, aussi bien pour la clientèle passagers que pour le charroi des carrières <p>Enfin pour les modes doux, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions locales de déplacement pour les modes doux • Aménager et jaloner l'itinéraire RAVeL le long de l'Ourthe et de l'Ambliève • Aménager et jaloner des itinéraires inter-villages • Assurer des cheminements sécurisés aux écoles
--	--



Projet de réseau de mobilité active : le projet est consultable sous : <https://www.sprimont.be/ma-commune/services-communaux/mobilite/reseau-de-mobilite-active/reseau-de-mobilite-active>



Durant leur parcours, les cyclistes seront susceptibles d'emprunter trois types de zones :

- Les zones en sites propres, réservées aux cyclistes, piétons et cavaliers : dans la mesure du possible, des dispositifs y seront installés pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés (en vert sur la carte ci-contre);
- Les zones partagées avec les véhicules agricoles, telle que l'actuelle rue de Wachiboux (en orange sur la carte ci-contre);
- Les zones partagées avec les voitures (quartiers résidentiels) : une signalisation adéquate sera apposée et des pistes cyclables suggérées seront matérialisées (en rouge sur la carte ci-contre).

Question au Collège : comment allez-vous concilier le projet de mobilité douce avec la protection de la voie romaine et du fond du chemin des goffes ?

Réponse du Collège : Vu l'abandon du projet, rappelé ci-dessus, la voie romaine ne sera pas impactée.

3. URBANISME – aménagement du territoire

Bon nombre de villageois déplorent l'extension du bâti, l'urbanisation des campagnes, la multiplication des immeubles à appartements qui contribuent notamment à la perte du lien social. Les villageois souhaitent conserver le caractère rural de Dolembreux.

MCS : Dolembreux étant repris comme un NOYAU d'habitat, la marge de manœuvre pour limiter les constructions est très réduite. Une politique de l'urbanisation **plus centrée sur le caractère villageois à protéger** pourrait cependant être mise en œuvre, - et **le MCS s'y attèlerait s'il avait part à la décision**- en ne favorisant plus la construction d'immeubles à appartements et l'agrandissement des zonings commerciaux.

Il y a une forte demande pour l'installation de bacs de fleurs le long de la rue Piret Fontaine et dans le village.

Question au Collège : Quelles propositions pourriez-vous faire pour répondre à la demande ?

Réponse du Collège : La largeur des trottoirs de cette rue ne permet pas l'installation de bacs de fleurs. Nous encourageons les villageois à fleurir les entrées de leurs propriétés respectives.

Les villageois font remarquer qu'il y a beaucoup de commerces sur la RN 30 pour un nombre restreint de stationnements.

Question au Collège : Y-a-t'il des projets d'aménagements en ce sens, si de nouveaux commerces venaient à s'installer ?

Le zoning est situé dans un domaine privé.

Les villageois sont demandeurs de potagers collectifs.

Le MCS s'est fait produire la liste des terrains appartenant à la commune, libres d'occupation. Les personnes intéressées par un projet de potager/verger communautaire sont priées de se faire connaître (0495/75.90.59 Michel) ou par mail mcsprimont2017@gmail.com

4. LIENS SOCIAUX

Les villageois sont demandeurs de rencontres entre villageois.

Proposition du MCS : il existe à Dolembreux un comité des fêtes actif. Nous invitons les villageois à contacter ce comité, afin d'évaluer avec celui-ci la possibilité d'étendre les activités pour répondre aux nouvelles demandes, comme par exemple, la Saint-Nicolas ou la distribution d'oeufs aux personnes âgées et/ou isolées, ainsi qu'exprimé au Conseil de Village.

Si le MCS se retrouve dans la majorité en octobre 2024, il instaurera des conseils participatifs lors desquels les villageois auront l'occasion de débattre et de décider sur les politiques communales qui les concernent. Ces événements auront pour but de recréer du « vivre ensemble », de trouver des solutions aux problèmes du village, et de mettre en œuvre des projets spécifiques au village et/ou à notre commune.

Une limitation des décibels lors des bals à Dolembreux a été demandée lors de ce conseil de village.

En Wallonie, les nuisances sonores sont essentiellement appréhendées par le Code pénal, par la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit et son arrêté d'exécution du 24 février 1977 *fixant les normes acoustiques pour la musique dans les établissements publics et privés*, ainsi que par le règlement communal lequel stipule :

Est passible d'une sanction administrative..., celui qui commet une infraction visée à l'article 11 de la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit, à savoir, le fait de créer directement ou indirectement, ou laisser perdurer une nuisance sonore dépassant les normes fixées par le Gouvernement (3e catégorie).

Chaque citoyen est donc en droit de faire constater par la police le dépassement des normes. Téléphone (0) 4 364 22 46

Le bourgmestre (tél :0) 496 52 95 89) est néanmoins compétent pour imposer, sur la base du rapport dressé par l'agent, toute mesure de contrainte qu'il estimerait utile.

La charte de la ruralité donne également quelques recommandations sur ce point.

Elle est consultable sur : <https://www.sprimont.be/pdf/04-2022-charte-de-la-ruralite-sprimont.pdf>

Une Saint-Nicolas pour les personnes âgées :

Le MCS a pris contact avec la « Jeunesse de Dolembreux » par le biais de sa page facebook (publication du 2/12/2023) afin de lui proposer d'étendre son animation de Saint-Nicolas afin de toucher les personnes âgées. **Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour.**

Une personne référente serait utile pour transmettre aux autorités communales les demandes des villageois.

Le MCS présentera aux prochaines élections communales un projet de gouvernance communale basé sur la démocratie construction ; ce projet prévoit la création d'un organisme visant à rapprocher les élus de la population. L'installation d'un « référent » par village entre parfaitement dans cette philosophie.

5. ECONOMIE

Les villageois sont demandeurs de commerces de proximité, autres que les grandes chaînes de magasin.

Question au Collège : Quelles actions envisagez-vous pour ramener ce type de commerce dans nos villages.

Réponse du Collège : La Commune ne possède aucun bâtiment susceptible d'accueillir un commerce dans cette zone.

Les personnes qui souhaitent démarrer un commerce peuvent contacter le Service d'aide aux citoyens et acteurs économiques ainsi que le service de l'urbanisme qui sont à leur disposition pour leur transmettre toutes les informations utiles. cf. Commerces déjà existants rue Pirefontaine.

MCS : une carte reprenant les producteurs locaux est en cours de réalisation. Pour en prendre connaissance suivez le lien :

<https://www.mcsprimont.com/nos-actions-4>

Les villageois déplorent le manque de distributeurs de cash.

MCS: La mise à disposition équitable de distributeurs automatiques de billets est une préoccupation de longue date de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Cette association s'inquiète de la raréfaction du nombre de distributeurs de billets vu le manque croissant d'accessibilité aux services bancaires, notamment en milieu rural.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie a interpellé le Ministre de l'Economie et du Travail, Pierre-Yves Dermagne à propos de l'accord conclu avec Febelfin sur l'accès aux distributeurs de billets. En ce qui concerne l'emplacement des distributeurs, **il n'est pas prévu de concertation avec les pouvoirs locaux**, seuls interviennent les opérateurs de distribution du cash et la BNB, pour le compte de l'Etat. Ce sont pourtant les pouvoirs locaux qui sont au plus proche des citoyens et qui connaissent mieux les réalités et contraintes de leur territoire. Il en va de même pour le remplacement de distributeurs en cas de fermeture. L'Union des Villes et Communes de Wallonie demande donc que l'accord prévoie explicitement une concertation avec la commune concernée par une suppression de distributeur.

Cependant, à l'heure actuelle Batopin **n'envisage pas** d'installer des distributeurs sur la commune de Sprimont.

Question au Collège : la situation a-t-elle évolué ? Les communes ont-elles leur mot à dire concernant l'installation de distributeur de cash ? Quelles dispositions envisagez-vous de prendre ?

Réponse du Collège : Suite à la disparition des agences bancaires sur le territoire communal, nous avons provoqué des réunions depuis 2018 afin d'obtenir des distributeurs de billets sur Sprimont.

Un premier distributeur a été implanté dans le centre de Sprimont par bpost (**obligation du contrat programme**) et nous avons eu des réunions avec BATOPIN pour l'implantation également d'un distributeur de billets sur d'autres localisations du territoire communal (ex. Banneux , Dolembreux) qui **n'a pas été retenue** par cet organisme.

Nous restons ouverts à toute recherche, analyse et concertation pour de nouvelles propositions d'installation de distributeurs supplémentaires.

MCS: Le Mouvement Citoyen a pris contact avec une société capable d'installer ce type de distributeur. Dès réception des informations, le MCS soumettra au Collège une proposition.

6. LOISIRS

Les villageois sont demandeurs d'une plaine de jeux, terrain de pétanque, une aire de convivialité accessible à tous, à aménager à proximité de la salle DEVAHIVE.

MCS : ce projet a été relayé auprès du PCDR (plan communal de développement rural). Le MCS ainsi que des villageois actifs suivent l'évolution de ce projet.

7. ENVIRONNEMENT

La sensibilisation à la nature + fauchage tardif – sont des points importants pour les villageois.

MCS : Dans ce cadre, le Mouvement Citoyen a organisé en septembre dernier une conférence sur la biodiversité, partant d'une échelle globale, pour comprendre et approfondir le concept souvent galvaudé de « biodiversité », et arriver à une échelle locale pour découvrir des pistes d'actions concrètes, faciles à mettre en œuvre dans son environnement proche...

Fauchage tardif : d'une manière générale il est pratiqué sur l'ensemble de la commune, à l'exception des endroits où la sécurité requiert une visibilité maximum.

Les villageois souhaiteraient des parcours éducatifs mentionnant le nom des arbres, plantes, fleurs, chemins nourriciers sur un parcours à déterminer.

Le mouvement citoyen et son groupe « sentiers » est disposé à collaborer avec les villageois qui souhaitent lancer ce projet. Nous invitons donc les demandeurs à prendre contact avec le MCS (coordonnées ci-dessous).

Les villageois souhaiteraient le déplacement des bulles à verre dans le fond du parking. Ils les jugent mal placées, bruyantes et peu esthétiques.

MCS : Nous relayons cette demande auprès du Collège.

8. CULTURE

Les villageois estiment que le Centre d'Interprétation de la Pierre devrait faire l'objet d'une meilleure promotion.

MCS : Après le lancement des activités du CIP, suite à la mise en place de la nouvelle scénographie, les responsables du Centre d'Interprétation de la Pierre, ont pu procéder à l'évaluation de la fréquentation, notamment concernant le nombre et le type de publics.

Cette évaluation étant faite, la promotion va être retravaillée et ciblée sur les publics susceptibles de fréquenter le CIP et trop peu souvent présents lors de cette première période de fonctionnement.

9. SERVICES PUBLICS

Question au collège : Des villageois estiment que la boîte postale est mal située ; un autre emplacement serait-il envisageable ?

MCS : Nous relayons cette demande auprès du Collège.

Réponse du Collège : Aucune réponse au moment d'écrire ce rapport.

Question au collège : Le village connaît des problèmes d'alimentation en eau durant l'été ; quelles solutions sont envisagées ?

MCS : En attente de la réponse du Collège.

Réponse du Collège : Aucune réponse au moment d'écrire ce rapport.

INFORMATIONS

La rédaction de ce compte-rendu vous arrive plus tardivement que prévu, et ce pour diverses raisons. Il convient que les réponses aux questions soient au plus près de l'actualité. Certaines réponses se sont fait attendre vu l'évolution de certaines thématiques. Enfin, les finances de notre mouvement doivent être suffisamment approvisionnées, car, même si la distribution en « toutes-boîtes » est l'oeuvre de nos bénévoles, nos finances doivent permettre l'impression du compte-rendu.

Les Conseils de villages et leurs suites sont réalisés bénévolement par les membres du MCS sur fonds propres du Mouvement. La continuation de ce travail, son amélioration et ses résultats actuels **et dans le futur** ne dépendent que de l'intérêt que vous y apporterez.

Pour le Mouvement Citoyen : Sylvie Gavray, Renée Peutat, Catherine Chapelle, Isabelle Moreau, Marie-Paule Labeye, Carine Parizel, Guy Seleck, Stéphane Watte, Didier Loyens, Jean-Marc Goffin, Dominique Piton, Olivier Rouxhet, Jean-Yves Gob, Michel Beaufays et toute l'équipe du MCS.

Assemblée générale extraordinaire
Mercredi 3 juillet 2024
20h

RÉFLÉCHIR, C'EST DÉRANGER LES PENSÉES !

MCS Salle des Combattants LOUVEIGNE

Assemblée ouverte à tous les Sprimontois et Sprimontoises, âgés d'au moins 15 ans.

BALADE familiale
BARBECUE FESTIF
jeux pour enfants
LOUVEIGNÉ
DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024
DÈS 10H

UNE ORGANISATION DU MOUVEMENT CITOYEN DE SPRIMONT ET MÉMOIRE CULTURE ET SOCIÉTÉ

MCS

Mouvement Citoyen de Sprimont
Adresse mail: mcsprimont2017@gmail.com

4, rue Creumama 4141 LOUVEIGNE

Tél: 0495/75.90.59

Site internet: www.mcsprimont.com

«Aux élections, on vous demande votre voix, pas votre avis ! Avec le Mouvement Citoyen, cela peut changer!»